

A Reproduire pour
Les Honorables Sénateurs



SENAT
Direction des Séances
Bureau Documents Législatifs et Chancellerie

Livre bleu

C.P. 43-M

**QUESTION D'ACTUALITÉ ADRESSÉE A MONSIEUR LE VICE-PREMIER
MINISTRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE, CONCERNANT
L'APPRÉCIATION DU FRANC CONGOLAIS PAR RAPPORT AU DOLLAR
AMÉRICAIN SUR LE MARCHÉ**

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Je vous adresse la présente question d'actualité suivant les prescrits des articles 100 et 138 de la Constitution de République Démocratique du Congo et 160, 161, 162, 177 et 178 du Règlement intérieur du Sénat.

Depuis la mi-septembre 2025, il s'observe une appréciation (d'environ 28% en moyenne, données de la Banque Centrale du Congo (BCC)) du Franc Congolais (CDF) par rapport au Dollar Américain (USD) sur le marché de change intérieur de la RDC.

L'autorité monétaire indique que cette situation résulterait des efforts visant à renforcer la discipline monétaire. Toutefois, bien que saluée par l'ensemble de la communauté Congolaise, ladite appréciation s'accompagne des distorsions considérables entre les cours (de change) indicatifs de la BCC et les cours parallèles.

Dans un contexte d'une économie fortement dollarisée comme la nôtre, cette situation n'est pas sans effet sur le bien-être des ménages, la production des entreprises et l'exécution du Budget de l'État. Dès lors, plusieurs interrogations surgissent concernant non seulement sa durabilité mais aussi et surtout son impact sur l'économie Congolaise.

1. Quelles sont les mesures précises mises en œuvre par le Gouvernement pour obtenir ce raffermissement du Franc Congolais ?
2. Comment le Gouvernement compte-t-il garantir la stabilité et la durabilité de cette appréciation du Franc Congolais ?
3. D'un point de vue d'analyse du marché intérieur et extérieur :
 - a) Quels sont les facteurs pouvant expliquer cette appréciation du Franc Congolais ?
 - b) Est-ce principalement le résultat d'une politique monétaire rigoureuse conduite par la BCC ou simplement d'une intervention directe sur le marché de change ?
 - c) Cette politique est-elle suffisante pour assurer une stabilité à long terme ?
4. Une appréciation rapide du Franc Congolais pourrait être comparable à une chute brutale de la fièvre chez un patient conduisant à une température corporelle en dessous de 35°C (hypothermie), état potentiellement dangereux qui nécessite une attention médicale immédiate. Et que donc, l'appréciation du CDF pourrait ne pas se traduire immédiatement par une baisse des prix des produits de première

nécessité, ce qui pénaliserait le pouvoir d'achat des ménages, la production des entreprises et l'exécution du Budget de l'État ; et à long terme impacterait (négativement) la croissance économique.

- a) Quelles sont les actions prévues pour s'assurer que les bénéfices de cette appréciation se répercutent sur les prix des facteurs de production et à la consommation à travers les marchés nationaux ?
 - b) Le commun de mortel dénonce une « arnaque » au tour de la spéculation de certains opérateurs de change verrés. Quelles mesures concrètes sont-elles envisagées par le Gouvernement pour protéger les consommateurs ?
5. Des analystes économiques s'inquiètent des risques d'une appréciation trop rapide et des disparités entre les taux de change sur le marché.
- a) Quels sont les risques (potentiels) que vous identifiez dans cette situation, et comment le Gouvernement compte-t-il y faire face ?
 - b) Quelle est la position du Gouvernement sur les différences des taux de change entre les marchés officiel et parallèle et quelles mesures a-t-il pris ou compte prendre pour uniformiser les taux et éviter des distorsions sur le marché ?
6. Le ministère de l'Économie a pris des mesures pour que les prix des produits de première nécessité, notamment les denrées importées, soient revus à la baisse à la suite de l'appréciation du Franc Congolais.
- a) Quelles sont les dispositions prises pour faire appliquer ces mesures ?
 - b) Un calendrier a-t-il été établi pour l'ajustement des prix ?
 - c) Quelles sanctions (négatives et positives) sont-elles prévues pour les opérateurs économiques qui ne respecteraient pas ces instructions ?
7. Dans une perspective d'analyse coût-bénéfice, la « dollarisation » de l'économie Congolaise est-elle un frein pour le développement économique de la RDC ?
8. Quelles sont les mesures prises par le Gouvernement afin de faire bénéficier les populations des zones illégalement occupées par les agresseurs rwandais et leurs supplétifs du m23/afc des retombées de l'appréciation du Franc Congolais ?

Mes remerciements anticipés.

Hon. Prof. MWISHA KASIWA Janvier

